

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) CŒUR DU VAR

Par arrêté N° 2015/283 en date du 20 octobre 2015, le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Cœur du Var.

A cet effet, Monsieur MALZARD Jean-François, carrière à la Société SHELL (e.r.), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et Monsieur DUPUIS Jean-Claude, officier général de l'armée de terre admis en 2ème section, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de TOULON par décision n°E15000061/83 en date du 29 septembre 2015.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Cœur du Var et dans les 11 mairies des communes du périmètre de SCoT : Besse sur Issole, Cabasse sur Issole, Le Cannet des Maures, Carnoules, Flassans sur Issole, Gonfaron, Le Luc en Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville, Le Thoronet, du Lundi 16 novembre 2015 au 18 décembre 2015 12h (33 jours).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au siège administratif de Communauté de Communes Cœur du Var, du lundi à jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;

- ainsi que dans chacune des 11 mairies du périmètre de SCoT aux jours et heures d'ouverture habituels

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur : par courrier adressé au siège de l'enquête publique : Enquête Publique SCoT - Communauté de Communes Cœur du Var, Quartier Précoumin, Route de Toulon 83340 LE LUC EN PROVENCE ; ou à l'adresse électronique suivante : scot@coeurduvar.com

Le commissaire-enquêteur recevra aux lieux, jours et heures suivants :

- **Lundi 16 novembre 2015 de 9h à 12h** au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc en Provence

- **Mercredi 25 novembre de 9h à 12h** en mairie de Carnoules

- **Jeudi 3 décembre de 14h à 17h** au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc en Provence

- **Mercredi 9 décembre de 14h à 17h** au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc en Provence

- **Vendredi 18 décembre de 9h à 12h** au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc en Provence

A l'issue de l'enquête, le projet de SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur du Var. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes Cœur du Var auprès du pôle Aménagement du Territoire/Transports, dans les 11 mairies concernées et à la Préfecture du Var, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

L'étude portant sur l'évaluation environnementale est comprise dans le rapport de présentation du SCoT (Tome III) soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est mis à disposition du public dans le dossier d'enquête publique. Ces documents sont consultables lors de l'enquête publique, dans les mêmes conditions que pour le dossier d'enquête.

Une information sera publiée 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelée dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département : Varmatin et Var Info.

Pour toutes informations sur le dossier soumis à enquête publique, une demande peut être faite auprès de Monsieur le Président et/ou auprès du pôle Aménagement du territoire/Transports de la Communauté de communes Cœur du Var.